

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.									Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.						
Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.									Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.						
CAHORS									CAHORS				MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p ^t Montaub.	ARRIVÉES	Départs p ^t Cahors	Pas de communication directe avec Cahors depuis le service d'été de la Compagnie du Midi.		
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.			
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 s.			
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 —			
Train de foire : Départ de Libos à 7 ^h 10 ^m matin. — Arrivée à Cahors à 9 ^h 15 ^m matin.															

Cahors, le 17 Juillet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 juillet 1884.

La séance est ouverte à deux heures par M. Philippoteaux, l'un des vice-présidents.

La discussion de la proposition de loi de M. Edmond Robert est reprise.

M. des Retours prononce un discours qui a pour but de demander de plus amples explications à M. le Ministre des finances, sur l'application du nouvel impôt sur la betterave.

L'honorable M. Tirard s'explique. Il fait des réserves dans l'intérêt du Trésor. Il déclare que si les rendements de la betterave venaient à progresser, le gouvernement proposerait de modifier la loi qui vient d'être votée afin que les finances de l'Etat fussent associées à la prospérité espérée.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Pichon, Girard, Fourcand et le Ministre des finances, l'amendement de MM. Bissenil et Desprez qui est accepté par la commission est ensuite mis aux voix.

Cet amendement dispose :

Art. premier. Après ces mots : « Glucoses 10 francs par 100 kilog., mettre un paragraphe ainsi conçu :

« Toutefois les droits sur les sucres bruts ou raffinés de toute origine, employés par les viticulteurs au sucrage des vins, avant la fermentation, sont réduits à 20 francs les 100 kilog. »

Cet amendement est adopté par 381 voix sur 498 votants.

M. Jametel a la parole.

Il fait observer à la Chambre qu'il est inutile et peut-être dangereux de légiférer pour 4 ans sur une question dont la nature est de se modifier dans un assez bref délai.

L'ensemble de l'article 3 du projet de la commission est ensuite adopté.

M. Gerville-Réache défend un amendement tendant à admettre les sucres raffinés, à leur entrée en France à jouir d'une détaxe de 6 francs.

Cette somme représente, d'après l'orateur, l'avantage accordé aux sucres métropolitains.

M. le ministre des finances déclare que le gouver-

nement accepte le chiffre de 6 francs proposé par M. Gerville-Réache, au lieu de 5 francs qui avait été adopté par la commission.

SÉNAT

La commission pour la révision de la Constitution se réunit à une heure un quart ; les 18 membres sont présents. Après la lecture du procès-verbal, des explications sont données sur la portée et les rapports des divers projets mis en avant dans la dernière séance au sujet des attributions financières du Sénat. Un membre expose alors un système dont il avait déjà entretenu la commission samedi, mais qu'il reproduit avec modification.

Sa première difficulté que ce projet tend à résoudre est le danger qu'un vote de la Chambre supprime indirectement un service public en supprimant le crédit affecté.

L'auteur de la proposition demande que les services publics, établis par la Constitution par une loi ou décret, ne puissent être atteints par une voie budgétaire qu'avec le consentement de la Chambre et du Sénat.

La seconde difficulté est offerte par la question ; à qui restera le dernier mot en cas de suppression ou diminution d'un crédit facultatif par l'une des Chambres.

Dans ce cas, la proposition demande que le dernier mot reste à la Chambre, qui a proposé la suppression, et à laquelle la question revient après un vote contraire de l'autre Chambre.

Ce projet, assez fortement conçu, devient l'objet d'une discussion.

La première de ses dispositions trouve une certaine faveur ; mais l'on fait remarquer que la seconde équivaut à un abandon des droits du Sénat, puisque le dernier mot appartiendrait à la Chambre toutes les fois qu'elle insisterait sur une suppression ou diminution de crédit contraire aux vœux du Sénat.

Informations

LE CHOLÉRA

Marseille, 16 juillet.

Les ministres sont arrivés ce matin, à onze

— Coquin de sort ! Est-ce que je rêve ?

Puis, après un instant, se laissant tomber sur une chaise :

— Hé ! non, murmura-t-il, je n'ai pas la berlue. C'est l'enfant du colporteur !...

C'était cet enfant, en effet ; réveillé par le bruit de la lutte, il s'était mis à genoux sur la couchette, placée, ainsi que nous l'avons indiqué, derrière le grand lit de Denise.

Ses regards égarés s'arrêtèrent sur le fils aîné d'Agnès Chassard, dont les traits s'éclairaient vivement de la lumière de la lampe.

Un moment, il l'examina, immobile et comme médusé... Ensuite, sa physionomie se bouleversa d'horreur intense.

Apercevant la jeune femme étendue près de lui, il se jeta sur elle, l'entoura de ses bras et essaya de la soulever. En même temps d'une voix stridente, qui semblait blesser ses lèvres au passage :

— Viens !... Sauvons-nous !... Emporte-moi !...

La sœur de Philippe se redressa, à son tour, galvanisée par cette voix. L'innocent poursuivait :

— Fuyons !... Je ne crierai pas !... Descendons par la fenêtre !...

Sa petite main tremblante s'étendit vers Joseph :

— C'est lui !... C'est un des trois !... Ils vont tuer Anthime !...

— Anthime !...

Denise s'était levée, chancelante, l'enfant attachée à son cou :

— Anthime !... Tu as dit Anthime ?...

— Oui ! Anthime, mon ami, avec qui je suis venu de Valincourt.

heures, à Marseille. Ils ont été reçus par le préfet et par M. Allard, maire. Celui-ci a remercié les ministres d'être venus à Marseille à l'heure du danger. Le maire a ajouté que le Conseil municipal a compté sur l'appui du gouvernement pour venir en aide aux nombreuses misères plus terribles encore que le choléra.

M. Waldeck-Rousseau a répondu :

« Mes collègues et moi avons cru devoir venir ici nous-mêmes pour mieux jager des besoins. »

Il a ensuite félicité le maire de l'attitude énergique de la population ; il lui a promis la sollicitude et les secours que la France a toujours eu pour ses enfants dans le malheur.

De nombreux applaudissements ont accueilli les ministres à leur arrivée à la préfecture.

La situation reste grave à Marseille et à Toulon.

MORTE AU CHAMP D'HONNEUR

Sous ce titre : *Morte au champ d'honneur*, M. Edouard Hervé consacre à la Sœur de charité qui vient de mourir à Toulon l'article ému que voici :

Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer, disait-on en parlant d'un de ces corps défilés, dans les jours de bataille, prodiguent leur sang.

Les Sœurs de charité sont le corps d'élite de l'armée du bien. Ce sont toujours elles qui, en temps d'épidémie, paient à la mort le plus large tribut.

Certes, tout le personnel des hôpitaux de Toulon fait héroïquement son devoir en face du choléra. Il n'en est pas moins vrai que, dans ce personnel, la première victime qui tombe sur le champ d'honneur est une fille de Saint-Vincent-de Paul : la sœur Macédonie.

Trois autres, dont la supérieure, sont atteints

— De Valincourt !...

L'enfant avait caché sa tête dans le sein de la jeune femme... Tous ses membres grêles palpaient... Mais il parlait... La peur lui avait lié la langue... La peur la lui déliait.

— C'était la nuit... Le ciel était en colère... Anthime me portait pour entrer à l'auberge...

La dentelière interrogea, haletante :

— Anthime ?... Anthime Jovard ?... Un colporteur, n'est-ce pas ?...

— Je ne sais... Il me menait voir maman dans les Vosges.

— Ta mère, comment se nomme-t-elle ?

— Je ne me souviens plus... J'étais mouillé... Je me suis endormi dans la cuisine...

— Et toi, ton nom ? ton nom, mon cher petit ?

— Oh ! moi, je me souviens : je m'appelle Georges...

— Georges !...

La jeune femme éleva la frêle créature à la hauteur de ses yeux. Les pleurs l'aveuglaient. Elle était là, toute échevelée, toute dévêtue, et semblable à une folle, répétant :

— Georges !... c'est mon Georges !... La Providence me l'a rendu !...

D'un brusque revers de main elle s'essuya les paupières...

— Je veux le voir... Je le reconnais... Voilà les cheveux si roux, si blonds, que j'embrassais dans le berceau, et le front si vaillant de son père... Seigneur, Seigneur, vous êtes bon !...

Elle remerciait Dieu, elle riait, elle pleurait, elle faisait envie et pitié...

— Je t'aime ! je t'aime ! je t'aime ! Va, ne

tes par le fléau.

Nobles filles ! elles vengent dignement leur ordre des basses insultes et des ignobles persécutions dont il a été l'objet. Elles meurent pour ceux qui les outragent ; elles meurent pour ceux qui les chassent ; elles meurent pour ceux qui déversent sur elles leur haine et leur fiel.

Mais non ! Nous avons tort de parler de vengeance ; nous avons tort de parler même d'honneur, au sens profane de ce mot.

L'héroïsme des Sœurs de charité puise son inspiration dans des régions plus hautes et se retrempe à des sources plus pures.

Elles ont la foi. Elles croient, elles savent, elles voient. Elles vivent par la pensée dans un monde idéal où n'arrive pas l'écho des passions humaines.

Entre leurs persécuteurs et elle, la distance est trop grande pour qu'on puisse parler de vengeance ou même de pardon. Elles ne les voient même pas, car elles regardent en haut et ils sont en bas.

Edouard Hervé.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Le 14 Juillet à Cahors.

La fête du 14 Juillet a été favorisée par un temps splendide et chaud, on pourrait même dire un peu trop chaud.

Deux surprises nous avaient été réservées : l'une agréable, l'autre... mais n'anticipons pas.

C'est par la surprise agréable que la journée a débuté : à 7 heures du matin commençait une revue du 7^e de ligne, qui ne figurait pas sur le

crains rien ! Je suis ta mère ! On ne te fera pas de mal !...

Elle couvrait de larmes, elle étouffait de baisers l'innocent, qui, d'instinct, lui rendait les caresses.

Dans son ivresse, elle oubliait Joseph Arnould.

Le paysan était, d'abord, resté comme foudroyé par l'apparition de l'enfant, par le rapide échange de questions et de réponses entre Denise et celui-ci, et par les exclamations, les sanglots et la joie de la sœur de Philippe.

Puis son œil de fauve en détresse avait sournoisement parcouru la chambre.

Nous avons dit que sur l'un des panneaux de cette chambre était accrochée une paire de pistolets d'argon, ayant appartenu au feu trompette de Chamboran Marc-Michel Hatier. Ces pistolets n'étaient pas chargés. Mais leur lourd pommeau de cuivre pouvait remplir parfaitement l'office de masse ou de maillet.

L'aubergiste se glissa vers le panneau. Ce mouvement attira l'attention de la jeune femme. Elle se retourna, tenant l'enfant serré contre sa poitrine, et, montrant la porte au bandit avec un geste d'impérieuse autorité :

— J'ai retrouvé mon fils. Sortez. Je vous pardonne.

Vous me pardonnez, c'est possible, gringa Joseph entre ses dents. Mais je ne pardonne pas, moi, à ce méchant avorton...

Il décrocha le pistolet, et le saisit par le canon...

Gare là-dessous ! gronda-t-il, livide, hideux de rage...

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(65)

L'Hôtellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

LES ATRIDES DE VILLAGE

— Je ne suis pas un monsieur... je suis Joseph Arnould, ton fiancé... ton époux, ton maître !

Il franchit d'un air menaçant la courte distance qui la séparait d'elle.

— Au secours !... Gervaise ! s'écria Denise affolée, en reculant jusqu'à son alcôve, dont elle ramena les rideaux sur elle.

— Au secours ? ricana le bandit, d'où te viendrait-il le secours ? La Gervaise est à la noce, avec tout le village. Et tu n'as d'aide à attendre de personne.

— Que du ciel, qui protège et qui venge les faibles à la merci des scélérats !

— Eh bien ! qu'il te protège ou qu'il te venge ! s'écria le misérable en écartant violemment les rideaux.

Mais ce fut à son tour de reculer d'épouvante.

Une figure blanche s'était levée dans la nuit de l'espèce d'alcôve, formée par la large ruelle. Joseph se frottait les yeux :

programme de la fête. Les habitants, quoique pris à l'improviste, sont accourus en foule à ce spectacle militaire, toujours si attrayant pour les yeux et si flatteur pour le patriotisme.

La fête a suivi ensuite son cours le plus tranquillement du monde, si ce n'est qu'une légère panique, produite par le mot de *choléra*, prononcé hors de propos, se serait produite, nous a-t-on dit, au moment de la distribution de secours aux indigents.

Les jeux nautiques annoncés pour l'après-midi à l'île de Cabessut, avaient attiré un bon nombre de concurrents et beaucoup de curieux. Les courses ont été brillamment disputées, aux sons de la musique de la *Lyre Cadurcienne*.

Cette dernière a joué ses plus brillants morceaux pendant plus de trois heures, malgré une chaleur caniculaire. Elle a reçu les remerciements de la municipalité avec l'offre gracieuse d'une médaille.

Les *Sauveteurs du Lot*, à l'aller et au retour des joutes, ont été heureux de faire cause commune avec elle et de partager sa fortune.

Après ces jeux, d'autres moins sérieux, mais plus amusants peut-être, ont été offerts au public, sur les allées Fénelon. Une douzaine de joyeux gamins, légers et dispos, vêtus de costumes qui ne redoutaient ni les taches, ni les accrocs, se sont disputés avec entrain les prix de la *cruche*, de la *course aux œufs*, etc., au milieu des rires homériques de l'assistance.

A 9 heures, un très-joli feu d'artifice a été tiré à l'endroit habituel, au pied du mont Saint-Cyr. Après quoi... Voici la seconde surprise, celle qui n'a pas été agréable : la retraite aux flambeaux, qui devait précéder les chants de l'Orphéon, n'a pas eu lieu. Pourquoi ? c'est un mystère que nous n'essayerons pas de percer, mais qui a jeté un certain désappointement sur la fin de cette journée, si bien remplie d'ailleurs. Beaucoup de personnes attendaient encore sur les quais l'arrivée de la retraite, lorsque l'Orphéon, avait déjà cessé de se faire entendre. Ces retardataires n'ont pu par conséquent jouir de cette dernière partie de la fête. Mais ils ont eu pour se consoler le spectacle des illuminations, qui étaient fort belles, comme toujours.

En somme, et malgré la lacune que nous avons signalée, la fête a été très réussie et fait grand honneur à notre municipalité.

Nous serions injustes si nous ne disions un mot de nos trois sociétés musicales, qui ont prêté leur concours à la fête.

L'éloge de l'Orphéon et de la Lyre Cadurcienne, n'est plus à faire : quant à la société des *Enfants de Cahors*, qui vient de naître, elle s'est prodiguée plusieurs jours de suite, pour augmenter les plaisirs du public, avec un zèle et une bonne volonté dont la population doit lui être reconnaissante.

Au dernier moment, nous croyons pouvoir dire que, si la retraite aux flambeaux n'a pas eu lieu le soir, c'est que l'autorité supérieure

avait estimé avec quelque raison que le 14 juillet était la fête de tout le monde, et qu'il n'y avait pas lieu d'imposer une charge et une fatigue nouvelles à la musique du 7^e de ligne. N'avait-elle pas, du reste, payé largement sa dette à la revue du matin ?

ARRÊTÉ DU PRÉFET CONCERNANT LES MESURES A PRENDRE CONTRE LE CHOLÉRA

Article 1^{er}. — Tout hôtelier, aubergiste ou logeur en garni du département du Lot, qui recevra chez lui des voyageurs arrivant de Marseille, de Toulon ou de toute autre région déjà contaminée par l'apparition du choléra, devra en faire immédiatement la déclaration à la mairie de la commune.

Art. 2. — Tout particulier qui recevra dans son domicile à quelque titre que ce soit, des voyageurs venant des lieux sus désignés, sera tenu à la même déclaration.

Art. 3. — MM. les Maires devront transmettre sans délai lesdites déclarations, à la Préfecture pour l'arrondissement de Cahors, et à la Sous-préfecture pour les deux autres arrondissements; ils tiendront les personnes qu'elles concernent en état d'observation pendant un délai de huit jours et aux premiers symptômes positifs du mal, ils en donneront avis au Préfet ou au Sous-Préfet.

Art. 4. — Les contraventions au présent arrêté seront punies conformément aux lois.

Art. 5. — MM. les Sous-Préfets, Maires, Commissaires de police du département sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture.

Ferme-Ecole du Montat

ADMISSION DE 16 ÉLÈVES

ARRÊTÉ DU PRÉFET.

Article 1^{er}. — Le jury d'admission, institué par l'article 10 du règlement, se réunira le lundi 15 septembre prochain, à huit heures du matin, à la Ferme-Ecole du Montat, dirigée par M. Dufour, à l'effet de déterminer, en exécution de l'article 19, l'admission de seize nouveaux élèves apprentis qui doivent être reçus, en 1884, dans cet établissement conformément aux prescriptions de l'article 3.

Aux termes de l'article 11 de la loi du 30 juillet 1875, les apprentis de la Ferme-Ecole, munis de leur certificat d'apprentissage, sont admis, sans autre épreuve au bénéfice du volontariat d'un an.

Art. 2. — Les parents des candidats aux places d'élèves apprentis devront faire parvenir à la Préfecture, par l'intermédiaire du maire de leur commune, avant le 10 septembre 1884, terme de rigueur :

- 1^o La demande écrite par le candidat;
- 2^o Son acte de naissance, transcrit sur papier timbré et dûment légalisé (les candidats doivent être âgés de seize ans au moins);
- 3^o Un certificat constatant qu'il jouit d'une bonne constitution, qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole;
- 4^o Un certificat constatant qu'il est fils de cultivateur ou de manoeuvrier, qu'il appartient à une honnête famille, et n'a jamais lui-même subi de condamnation;
- 5^o Un certificat de l'instituteur constatant que le candidat a reçu au moins les premiers éléments de l'instruction primaire.

Art. 3. — Les jeunes gens pour lesquels auront été fournies les pièces énoncées en l'article précédent se rendront, sans autre avis, devant le jury d'examen, au Montat, au jour et à l'heure fixés par l'article 1^{er} du présent arrêté.

Art. 4. — Les candidats seront examinés sur les éléments de l'instruction primaire et soumis aux épreuves que le jury croira nécessaires pour reconnaître leur aptitude aux travaux agricoles, tout en tenant compte de leurs occupations antérieures, ainsi que le prescrit l'article 19 du règlement du 20 juin 1849

Les morts violentes se multiplient singulièrement à Cahors depuis quelques temps. Cette nuit encore, une pauvre femme qui, croyant se purger avec des graines de ricin, avait imprudemment ingéré des graines d'euphorbe, est morte après d'atroces douleurs que rien n'a pu calmer.

Rappelons, en passant, que même les graines de ricin sont loin d'être inoffensives et que, prises à la dose de cinq ou six, elles peuvent occasionner de sérieux accidents.

M. et M^{me} Graux viennent d'éprouver la douleur de perdre leur enfant, Eugène Graux, âgé d'un an et trois mois. Les obsèques ont eu lieu le 16, au milieu d'un concours nombreux d'assistants.

Samedi, 19 juillet, on célébrera, à l'hospice de Cahors, la fête de St-Vincent-de-Paul.

Les offices religieux auront lieu à 8 heures du matin et à 3 heures du soir.

Avant-hier soir, à 8 heures, un punch a été offert, par MM. les officiers du 7^e de ligne, à M. Marcenac, leur regretté médecin-major.

Pendant ce temps, la musique se faisait entendre, sous le balcon du café Salomon.

M. Marcenac prend sa retraite après une carrière des mieux remplies.

Nous apprenons avec plaisir que M. Goien, notre compatriote, médecin-major de 1^{re} classe à Laroche-sur-Yon, affecté au 93^e de ligne, passe au 7^e de ligne à Cahors.

M. Rey, docteur en médecine à St-Denis (Catus) vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

Tous ceux qui connaissent M. Rey applaudiront à cette récompense d'une vie toute de labeur et de dévouement. M. Rey est un agriculteur des plus distingués, un praticien intelligent et dévoué, nous ajouterons un républicain sincère. La nomination dont il vient d'être l'objet, s'imposait depuis longtemps.

Par arrêté de M. le Ministre des postes et télégraphes en date du 30 juin, la médaille d'honneur a été décernée à M. Linon Jean, brigadier facteur à Cahors. 26 ans d'excellents services dans l'administration, n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire, s'acquitte de ses fonctions avec beaucoup d'intelligence et de dévouement.

Hier soir, vers sept heures, le nommé Magot, menuisier en voitures, âgé de 40 ans, eut la

malencontreuse idée d'aller prendre un bain dans le Lot immédiatement après son repas. A peine dans l'eau, Magot fut pris de vomissements et perdit connaissance. Quand on l'a retiré de l'eau il avait cessé de vivre.

La Société de Secours mutuels de Cahors célébrera, dimanche prochain, 20 du courant, la fête de St-Vincent-de-Paul, son patron.

A neuf heures elle assistera, dans la chapelle des Cloîtres de l'église Cathédrale, à une messe qui sera suivie d'une allocution et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Après la cérémonie, la Société rentrera dans le lieu ordinaire de ses séances pour entendre le rapport de son président.

L'élection du 13 juillet, à Aibas, pour un membre du conseil municipal de cette commune, vient de prouver l'énergie, l'union et la persévérance du parti conservateur.

M. Pagès Duport, fils de l'ancien député du Lot, partait tant regretté, qui avait été élu malgré le défaut d'âge à l'élection du 4 mai dernier à une majorité imposante, a été réélu aujourd'hui avec une plus forte majorité, vu le chiffre moindre des suffrages exprimés; et, pour le bonheur de tous, des pauvres surtout, il va prendre la direction de cette commune.

LES « ENFANTS DE CAHORS »

La nouvelle société musicale les *Enfants de Cahors*, s'est fait entendre samedi soir, sur la promenade Fénelon, pour la première fois, au milieu d'une affluence considérable. Cette société a révélé, dans l'exécution de ses morceaux, des qualités sérieuses et qui permettent de prédire un brillant avenir.

Dirigée, d'ailleurs, par un jeune maître plein d'ardeur, à la modestie et au réel talent duquel chacun ici se plaît à rendre hommage, elle ne peut que faire de très rapides progrès et devenir l'émule de l'*Orphéon de Cahors*.

ARMÉE TERRITORIALE

Le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir tous les capitaines retraités du service actif seraient placés à la suite d'un régiment actif comme capitaines de réserve, au lieu d'être, comme précédemment, promus dans l'armée territoriale.

Ainsi ont été annulés toutes les nominations de chef de bataillon dans l'armée territoriale faites depuis un mois et qui n'avaient pas été promulguées.

SOLDATS DE 1^{re} CLASSE

Il est question de réduire notablement le chiffre des soldats de 1^{re} classe en ne remplaçant pas ceux du contingent de 1879 qui seront libérés le 18 août. Cette mesure procurerait une économie de deux millions, qui est nécessaire à l'unification des soldes.

L'institution des soldats de 1^{re} classe avait remplacé celle des compagnies d'élite. Elle date

L'arme pesante tournait à son poing. Il se ramassa sur lui-même, afin de mieux prendre son élan...

Mais, au moment où il s'enlevait, un grappin de fer s'abattit sur son poignet. Deux bras vigoureux le ceinturèrent. Et il roula sur le parquet, où le maintint un genou posé sur l'estomac.

— Lâche ton joujou, brigand ! commanda une voix tonnante.

Le misérable essaya de résister, l'étau qui en fermait son poignet se resserra. Tout le corps de Joseph fut secoué par une convulsion. Un rugissement de douleur s'échappa de sa gorge et ses doigts abandonnèrent l'arme.

Une seconde voix reprit :

— Corbiche ! compliments, Rossignol. Vous avez une paire de tenailles.

— Les tenailles du métier, citoyen ; mais vous même, vous n'êtes pas manchot.

— Oui, on est encore vert, Dieu merci !

Puis avec un soupir :

— C'est égal, ce n'est pas ainsi que j'ai arrêté le ci-devant cardinal et le prince de Rohan dans l'affaire du Collier, sous l'ancienne administration.

Puis encore s'adressant à l'aubergiste :

— Fi, monsieur, fi ! continua la voix. De pareils procédés à l'égard d'une dame... Rossignol !

— Citoyen ?

— Mettez les poucettes et les entraves à monsieur, et, si monsieur a la maladresse de bouger pendant la petite opération, j'aurai le regret de lui brûler la cervelle.

Le froid d'un pistolet toucha la tempe du paysan. Celui-ci était vaincu. Il se laissa accommo-

der sans résistance. L'opération ne fut pas longue, du reste. Une fois terminée :

— Maintenant, poursuivit celui des deux interlocuteurs qui parlait en maître, un bout de présentation à la citoyenne ne serait pas tant déplacé : Pascal Grison, agent supérieur de la police de Paris, et l'un de ses subordonnés, le citoyen Rossignol.

Sous leur déguisement de marchand alsacien et de commis-voyageur, les deux détectives, conformément à la recommandation de leur camarade Décadi, avaient filé Joseph Arnould jusqu'au moulin, où il avait accompagné les mariés. A sa sortie de ce moulin, ils l'avaient suivi de nouveau; mais notre homme ayant disparu à l'intérieur du château, le couple de limiers avait perdu sa piste, et s'en revenait vers Vittel assez désappointé, lorsqu'en passant devant le pavillon du garde :

— Avez-vous entendu ? avait demandé le subalterne à son chef.

— Un cri de femme, n'est-ce pas ?

— Il y a du chabanas là-dedans ; on se chamaille au premier étage.

— Il faut voir ce que c'est, avait déclaré Grison. On dirait que les fenêtres du rez-de-chaussée ont été laissées ouvertes tout exprès. Allons, houp, mon garçon ! Prouvons que la gymnastique n'a pas été inventée à l'usage exclusif de messieurs les voleurs.

Denise avait rapidement habillé l'enfant et s'était enveloppée d'une mante.

— Mon frère, supplia-t-elle, au nom du ciel,

citoyens, conduisez-moi près de mon frère !...

— Tout de suite, citoyenne, répondit Pascal, et si vous voulez me faire l'honneur d'accepter mon bras.

Et, se tournant vers l'agent à qui il désigna Joseph :

— Rossignol, offrez le vôtre à monsieur, ajouta le policier, et, s'il refuse de marcher, s'il fait mine de regimber en route, logez-lui une balle dans la tête ; ce sera de la besogne épargnée au bourreau.

XVIII

LA MONTRE PARLE

A l'heure précise où se jouait, dans la demeure de Denise Hattier, le drame que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, la scène suivante se passait au hameau des Armoises, dans cette chambre du moulin que le meunier Aubry avait cédée à notre ami Philippe et à la Benjaminine pour y abriter leur bonheur.

Florence s'était assise sur les genoux de Philippe. Son doux visage se cachait sur l'épaule du lieutenant.

Les boucles de sa chevelure tombaient comme un voile opulent jusque sur son sein, que les battements de son cœur agitaient.

A un mouvement qu'elle fit, quelque chose étincela parmi ces boucles dorées et sur la blancheur de ce sein. Le frère de Denise demanda :

— Qu'est-ce que cela ?

— C'est le cadeau de mon frère aîné, répondit la fillette avec insouciance; une chaîne au bout de laquelle il y a un médaillon, une montre, je

ne sais quoi. Voulez-vous voir ?

— Ma foi, répartit l'officier en riant, je ne serais pas fâché de m'édifier un brin sur la magnificence du citoyen Joseph, que je considérais, entre nous, comme le chef d'état-major de l'armée des rats et des pingres.

La Benjaminine ôta sa chaîne de son cou et tendit le bijou à Philippe. Celui-ci le regarda d'abord avec une curiosité tranquille. Puis, tout à coup, il pâlit; sa figure exprima une surprise indicible; il se leva brusquement, écartant Florence du geste.

Il y avait une lampe allumée sur une table. Le lieutenant courut à cette table. Il mit la montre en pleine lumière, la tourna et la retourna, l'examina d'un œil hagard et finit par s'écrier :

— Non, sacré diable ! je ne me trompe pas !... C'est celle qu'il a tirée de son gousset à Charles !... celle qu'il a consultée à l'heure du départ !...

Il se martela le front de ses deux poings fermés :

— Et c'est entre les mains de ma femme !...

Il n'acheva pas... Ses jambes flageollèrent comme s'il avait reçu un coup de massue sur le crâne, et il se laissa tomber lourdement sur une chaise, en arrachant sa cravate comme un homme qui se sent suffoquer. Florence s'élança vers lui :

— Philippe, mon cher Philippe, qu'avez-vous ?

— De l'eau ! râla l'officier. De l'eau, au nom du ciel ! Vétouffe !...

La Benjaminine se précipita sur la porte... Mais lui, se redressant avec effort :

PAUL MAHALIN

(A suivre).

du 22 janvier 1868 et est due au maréchal Niel. Elle correspondait à une armée organisée avec des soldats de profession, dont les hommes, depuis longtemps sous les drapeaux, devaient être les initiateurs des recrues.

Le galon de 1^{re} classe peut, sans inconvénient, être réservé à peu près exclusivement aux recrues d'élite et à quelques hommes s'étant distingués par leur manière de servir et un acte de dévouement ou d'honorabilité tout à fait exceptionnel.

AVIS.

Une session d'examen du brevet de capacité de l'enseignement spécial s'ouvrira à Toulouse, le 19 juillet courant.

Les candidats sont invités à adresser leur demande à M. Mazeirac, secrétaire du jury, rue du Sénéchal, 13, à Toulouse.

M. Raymond Gendre, avocat à St-G. main-de-Belvès, dans la Dordogne, a adressé à la Chambre des députés une pétition par laquelle il demande que tout notaire qui reçoit d'un de ses clients un dépôt d'argent, soit tenu d'effectuer ce placement dans le délai d'un mois, et, à défaut de rendre l'argent du déposant sous peine de suspension, ou, en cas de récidive, de révocation. M. Deniau, rapporteur de cette pétition, a conclu en ces termes :

En présence des désastres et scandales financiers, occasionnés malheureusement trop souvent par les dépôts d'argent chez les notaires, il a paru utile d'appeler votre attention sur cette pétition, et la commission a l'honneur d'en proposer le renvoi à M. le ministre de la justice.

La Chambre a décidé, en effet, le renvoi proposé.

La Chambre criminelle de la Cour de cassation rejetant le pourvoi formé par M. le procureur général près la Cour d'appel de Lyon contre un récent arrêt de cette Cour qui acquitta plusieurs personnes prévenues du délit de violation de sépulture, vient de rendre une décision qu'il nous paraît intéressant de signaler.

En voici la substance :

Les propriétaires d'un tombeau orné depuis longtemps de la croix et des signes religieux, dans lequel sont enterrés chrétiennement les membres de leur famille, ont pu, sans commettre le délit de violation de sépulture qui implique la volonté d'outrager les morts, enlever des couronnes déposées par des étrangers à l'intention de l'un des défunts, couronnes couvertes d'inscriptions athées ou d'emblèmes ayant un caractère politique.

Cet enlèvement a pu être fait, encore que le défunt ait été affilié à une société de libres-penseurs, si ceux qui ont déposés ces couronnes ne peuvent justifier d'un mandat d'aucun membre de la famille, ni de celui du défunt, bien que celui-ci ait été enterré civilement.

INCENDIE DANS LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU.

Deux incendies viennent d'éclater coup sur coup dans la forêt de Fontainebleau.

Dimanche quatre hectares de pins ont été brûlés dans le canton de la Gorge-aux-Loups.

Le feu n'a pu être éteint qu'après quatre heures de travail.

Lundi, un second incendie beaucoup plus considérable s'est déclaré dans les gorges de Franchard, non loin du restaurant. Activé par le vent et trouvant un aliment facile dans les vieux génévriers qui couvrent le plateau tourbeux, le feu a pris tout de suite de grands développements.

Des secours immédiats ont été organisés par les personnes présentes, en attendant l'arrivée des agents forestiers et du 15^e régiment de chasseurs.

Le feu, combattu alors avec énergie a été maîtrisé après six heures de travail.

On estime que vingt hectares au moins ont été la proie des flammes.

UNE JEUNE FILLE MÉDECIN

M^{lle} Belly, fille d'un honorable fonctionnaire de la Gironde, vient d'obtenir son diplôme de médecin, devant la Faculté de notre ville.

Cette jeune fille, qui n'a pas encore vingt-quatre ans, a passé de brillants examens et a donné la preuve qu'elle possédait les connaissances scientifiques et médicales les plus sérieuses.

LA DISTANCE DE L'ORAGE

Comment apprécier à quelle distance de nous se trouve la nuée orageuse qui a produit le coup de tonnerre que nous venons d'entendre? Rien de plus simple, lisons-nous dans le *Musée des Familles*.

Pour apprécier à quelle distance se produit un orage, on n'a qu'à compter le nombre de secondes qui s'écoulent entre le moment où l'on aperçoit l'éclair et celui où le bruit du tonnerre se entend, fait et multiplier ce nombre par 333. Le total indiquera en mètres la distance cherchée. Car on sait que le son parcourt 333 mètres par seconde.

ACCIDENT DE PÉTROLE

On écrit d'Omey, (Marne).

Un grave accident de pétrole vient de jeter l'émoi dans cette commune.

Il y a trois jours, au château d'Aulnay-l'Aître, une servante nommée Jeanne Galichet, voulant mettre du pétrole dans sa lampe, avait posé son bidon près d'un fourneau allumé.

Le bidon tout humide fit explosion. Le liquide enflammé se répandit dans la cuisine. La servante dont les vêtements avaient pris feu, appela au secours. Un valet de chambre nommé Moing accourut, mais bientôt environné de flammes, il s'enfuit au plus vite se jeter dans un des fossés du château.

Quelques heures après l'accident, la malheureuse cuisinière, succombait dans d'horribles souffrances.

Le valet de chambre Moing, dont le visage était entièrement carbonisé, est mort le lendemain.

Un troisième domestique, qui avait voulu porter secours à ses deux camarades, a aussi été grièvement blessé; son état est fort grave.

THÉÂTRE DE CAHORS

JEUDI 17 JUILLET

Une seule représentation par M. Fossier, directeur des Matinées de science amusante aux Folies-Dramatiques de Paris.

La terre avant la création de l'homme ou le berceau de l'univers.

Le monde sidéral, phénomènes célestes et météorologiques du plus haut intérêt.

Baptiste et son chat, fantaisie artistique et comique, imité de Grandville.

Moyens de préservations

On nous communique un remède anti-cholérique appliqué avec succès en Syrie :

Alcool à 36° 0,40 centilitres; essence de menthe anglaise, 12 gouttes; landanum de Sydenham, 12 grammes. Agiter le tout pendant quelques instants. Faire dissoudre 200 grammes de sucre dans 0,60 centilitres d'eau. Mêler le tout et mettre en bouteille.

Doses; Pour une grande personne, 1 verre à liqueur; pour une personne de 12 à 15 ans 3/4 de verre à liqueur; pour une personne au-dessous de 12 ans, 1/2 verre à liqueur. Pour un accès très violent, doubler ou tripler la dose. Ne pas s'arrêter aux manifestations divines.

Dernières Nouvelles

Toulon, 16 juillet, 11 h. 50, s.

La situation s'est encore aggravée. Depuis minuit jusqu'à midi, il y a eu 20 décès, dont un cas foudroyant: celui de M. Alazard, conseiller municipal.

Le temps est lourd; on craint beaucoup un orage qui redoublerait la violence de l'épidémie.

M. Dutasta, maire de Toulon, a été atteint d'une cholérine. Depuis hier, le mal n'a pas empiré, quoique toujours alité. Les ministres de l'intérieur et des travaux publics, viennent de lui remettre la croix dans son lit. On espère qu'il sera rétabli dans quelques jours.

Marseille, 16 juillet, 11 h. 55, s.

Le total des décès est de 114, dont 50 cholériques. M. Clovis Hugues s'est présenté aujourd'hui pour visiter l'hôpital du Pharo; l'entrée lui a été refusé absolument. M. Clovis Hugues a protesté, par lettre, au *Petit Provençal*.

On signale des cas cholériques à Beaucaire et à Arles sur des personnes venant de Marseille.

Le total des décès cholériques, depuis le 28 juin, atteint le chiffre de 375. L'émigration s'accroît.

BOURSE. — Cours du 17 juillet.

3 0/0	76 50
3 0/0 amortissable (ancien)	78 00
3 0/0 id. 1884	60 00
4 1/2 0/0 ancien	107 10
4 1/2 0/0 1883	107 05

Dernier cours du 16 juillet.

Actions Orléans	1,285 00
Actions Lyon	1,191 00
Obligations Orléans 3 0/0	367 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	297 50
Obligations Lombardes (jouissance)	301 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	318 00

REVUE FINANCIÈRE

La semaine qui vient de s'écouler ne s'est pas différenciée d'une façon sensible de la précédente. Les affaires y ont été aussi nulles et la faiblesse aussi grande. Il ne s'est présenté, d'ailleurs, aucune circonstance qui aurait pu galvaniser les cours. La Conférence poursuit péniblement sa tâche; le choléra ne diminue pas d'intensité à Toulon et à Marseille, il a pénétré à Aix et l'on craint qu'il ne s'étende plus loin. Que va-t-il sortir du nouveau différend qui a éclaté entre la France et la Chine? N'est-ce pas là le prélude d'une guerre longue et coûteuse? Espérons que nous obtiendrons satisfaction du Celeste-Empire sans porter les choses à l'extrême. Autrement, notre situation financière, au lieu de s'améliorer, comme on s'y attend chaque mois, ne ferait qu'empirer. Elle est déjà très peu brillante. Le rendement des impôts, pour le mois de juin dernier, qui a été de 188,917,000 fr., est en diminution de 10 millions 365,410 fr. sur les évaluations budgétaires et de 7,423,000 fr. sur les recettes du mois correspondant de 1883. C'est encore l'enregistrement qui présente la différence la plus grande, signe certain de la stagnation des affaires; la moins-value, pour le mois de juin, est de 7,776,500 fr. par rapport aux prévisions et de 7,165,400 fr. par rapport aux recettes de 1883. La somme des reconvements effectués depuis le 1^{er} janvier, c'est-à-dire pendant les six premiers mois de l'exercice en cours, se monte à 1,115,725,500 fr., ce qui représente un déficit de 40,679,800 fr. sur les évaluations budgétaires, et de 15,274,500 fr. par rapport aux résultats des six premiers mois de 1883.

Ces chiffres, qui peuvent se passer de tout commentaire, suffisent pour expliquer la mauvaise tenue de nos Rentes. Le 3 0/0 n'est plus qu'à 76.47, l'Amortissable à 77.90 et le 4 1/2 0/0 à 107.10. L'Italien a fléchi à 92.80. En tenant compte du coupon détaché au mois de juillet courant, c'est une baisse de plus d'un franc en une semaine. Le Parlement italien est en vacances; il ne saurait plus être question, avant l'hiver prochain, des conventions de chemins de fer.

La Banque de France se traite aux environs de 5000. Le Crédit Foncier reste bien tenu dans les prix de 1270. Il y a toujours un bon courant d'affaires sur les obligations de cet établissement.

La Société générale est assez ferme à 465. La Banque de Paris, qui vient d'éprouver un échec marqué avec sa tentative d'émission d'obligations du Foncier canadien, n'est plus qu'à 753. Le Crédit lyonnais est lourd à 540. Prendra-t-on encore le dividende de l'exercice en cours sur les réserves? Ce serait une large saignée à leur faire. On parle, d'ailleurs, de livraisons importantes de titres que cette Société aurait été obligée d'accepter.

La Banque ottomane, le Mobilier espagnol et la Franco-Egyptienne sont logés à la même enseigne. La spéculation s'éloigne chaque jour davantage de valeurs aussi aléatoires.

Les chemins de fer suivent les variations de la Rente. La date de réparations supplémentaires au-delà du dividende minimum garanti ne paraît pas devoir être proche.

Peu d'affaires sur les chemins étrangers. En valeurs industrielles, nous laissons le Suez à 1892. Le Gaz, malgré le gain de son procès, ne s'écarter pas de 1305. Les Allumettes sont à 510. La nouvelle adjudication du monopole est fixée au 6 août.

L'action Bouillons Duval se ressent toujours des agissements d'un certain groupe de spéculateurs qui ne font qu'éloigner le public de cette valeur au lieu de l'y attirer.

La Société générale des Téléphones est complètement délaissée. Il en est de même du Rio-Tinto.

LISEZ ET RETENEZ

Voulez-vous éviter le Choléra et autres maladies contagieuses? Voulez-vous préserver vos enfants de ce mal terrible qui les enlève si facilement à votre affection? Faites usage pendant les chaleurs, et surtout en ce moment, où le Choléra sévit si près de nous, faites usage, dis je, d'un préservatif infaillible, préparé par M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors :

La Liqueur stomacale anti-cholérique. Elle est agréable à boire, et peut se prendre tous les jours. Elle est spécialement recommandée à toutes les pensions, écoles, institutions etc.

Le Litre 5 fr.; — Le demi-litre 2 fr. 50. Adressez-vous à la *Pharmacie Centrale* chez M. Escrouzailles, à Cahors.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Étude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens.

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, en date du quinze juillet courant et par exploit de Contou huissier, en date du seize du même mois, Marie Beral sans profession, habitante et domiciliée au lieu de Lalourie, commune de Belaye, a formé contre le sieur Arnaud Mouville, son mari, propriétaire domicilié dudit lieu de Lalourie, une demande en séparation de biens. M^e Delbreil, a été constitué avoué, pour Marie Beral.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le 17 juillet 1884.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

GAGNÉ!

« On me disait d'acheter des billets de loterie au lieu d'acheter des Pilules Suisses, moi j'ai préféré acheter vos pilules à 1 fr. 50 la boîte et je suis guéri de mes maux de tête. » DENARD, à Limoges. » A. Hertzog, Ph^{en}, 28, rue de Grammont, Paris.

Un malade reconnaissant. — Armentières, le 31 mars 1884.

Monsieur, depuis longtemps je souffrais de l'estomac, j'avais des douleurs de ventre qui ne me laissaient aucun repos et des maux de tête insupportables. Il en résultait une faiblesse générale; je ne pouvais plus manger, la vue seule des aliments me répugnait. Ayant lu la brochure explicative de la Tisane Américaine des Shakers, j'essayai de ce remède. Je suis heureux de vous annoncer qu'un seul flacon a suffi pour me guérir. Je vous remercie du grand service que vous m'avez rendu et je ne manquerai pas de recommander votre excellente Tisane. Agréez, Monsieur, avec tous mes remerciements mes sincères salutations. Louise Messant, marchande de légumes, rue de Roubaix, 100, à Armentières. (Prix 4 fr. 50 la bouteille). Lisez la brochure explicative qui est distribuée gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies. Dépôt principal, pharmacie Fonnyan, Lille.

Une entre mille.

On nous communique l'attestation suivante : Je soussignée, demeurant à Gouville (Oise), déclare que, après avoir perdu complètement ma chevelure, j'ai employé la *Lotion Régénératrice du Dr Saïdi*, suivant le conseil de mon médecin, et qu'au bout de quelque temps de traitement mes cheveux ont commencé à repousser. En ce moment ma tête loin de laisser paraître trace de calvitie, est couverte d'une chevelure abondante et soyeuse, mes cheveux croissent tous les jours. Signé : BERTHE GICQUEL.

Nous rappelons que le dépôt de ce précieux produit se trouve à Cahors, parfumerie DIDES aîné, boulevard Gambetta.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST ALGERIEN
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25,000,000 DE FRANCS
ÉMISSION
(AUTORISATION MINISTÉRIELLE DU 8 JUILLET 1884)
de 153,860 OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 %
Intérêt annuel : 15 fr., payables par semestre les 15 Janvier et 15 Juillet. Remboursement au pair en 95 ans par tirages annuels, à partir de 1884

GARANTIE DE L'ÉTAT
(Lois des 2 Août 1880, 24 Août 1883 et 21 Mai 1884)

PRIX D'ÉMISSION : 325 FRANCS
(COUSSANCE DU 15 JUILLET 1884) PAYABLES :

25 fr. en souscrivant	50 fr. le 15 Janvier 1886
50 fr. à la répartition contre remise d'un titre provisoire nominatif ou au porteur.	50 fr. le 15 Janvier 1886
50 fr. le 15 Janvier 1885.	50 fr. le 15 Janvier 1887, pour solde, contre remise d'un titre définitif, jouissance 15 Janvier 1887.
50 fr. le 15 Juillet 1885.	50 fr. le 15 Janvier 1888.

Chaque Action a droit à une Obligation irréductible

Pendant la période des versements, il sera bonifié un intérêt de 4 % l'an sur les sommes payées. La libération anticipée est admise, mais seulement aux dates ci-dessus et pour solde.

On souscrit : LE MARDI 22 JUILLET

(Et dès à présent par Correspondance) à PARIS : Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, r. de la Victoire et bureaux de quartier; Dans les DÉPARTEMENTS, chez ses Correspondants; En ALGÉRIE : M. H. Teissier, Philippeville.

A tous les guichets d'émission, on trouve des prospectus détaillés Les Obligations de la Cie sont cotées à la Bourse de Paris. La Banque de France fait des avances sur ces titres.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie : nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleury, 33 Paris.

Bibliographie

La France Commerciale et Industrielle, par M. Armand MASSIP; 1 vol. in-8° prix 3 fr. 50, en vente aux Bureaux du Génie Civil, à Paris, et chez les principaux libraires de France et de l'Etranger.

Les questions commerciales et industrielles sont suivies en ce moment par le public avec un immense et juste intérêt. C'est avec ardeur qu'on lit tout ce qui se publie sur ce sujet et une œuvre de spécialiste touchant cette matière est toujours bien accueillie. Aussi, saura-t-on gré à M. Armand MASSIP d'avoir eu la bonne pensée de publier ce volume qui contient des documents précieux qu'il a été à même de recueillir.

L'ouvrage est sans prétention littéraire et ne vise pas à l'enseignement économique théorique. Ce sont des faits que l'auteur relate; il dit, avec des appréciations fort justes, ce qu'il sait, ce qu'il a vu et ce que ses relations avec des commerçants, des industriels et des représentants dans toutes les parties du monde lui ont appris. C'est donc là un travail éminemment documentaire, destiné à assooir les discussions, à les rendre claires et précises et non à les terminer avec une autorité de réforme que M. Massip répudie d'avance avec autant de modestie que de bon sens.

Il n'en présente que plus d'intérêt et de sérieux pour tous les lecteurs qui désirent se faire une opinion personnelle et sûre relativement à l'œuvre commune de relèvement industriel et commercial, mais il est encore plus utile à ceux qui s'occupent de la régénération de la France.

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis long temps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre **Dictionnaire populaire de Médecine usuelle** d'hygiène publique et privée, et est publié par le DOCTEUR PAUL LABARTHE, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain re-

marquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris: MM. BÉNI-BARDE, GERON, BOULEY, DELASIAUVE, FORT, FANO, GALIPPE, GARRIGOU-DÉSARÈNES, JULES GUÉRIN, LANDRIEUX, LABARTHE père, MARCHAN MONIN, PEAN, POYER, ROBINET, DE SOYRE, etc.

Ce dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — la description de toutes les maladies, les symptômes, qui permettent de les reconnaître et le traitement qui conviennent à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés, et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **Dictionnaire populaire de Médecine usuelle** est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 28 francs. — La première livraison et l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 606^e livraison (12 juillet 1884). Texte: Feu et flamme, par M^{lle} Zénaïde de Fleuriot. — Petits jeux d'adresse, par Frédéric Dillayé. La France en Indochine: La convention de Tien-Tsin, par Louis Sevin. — Le tapis des quatre facardios, par M^{me} de Witt, née Guizot. — L'aune, par M^{me} Barbé. — Dessins: Tofani, L. Crépon, Moynet, Gilbert, Faguet. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 4227^e livraison (12 juillet 1883). — Le voyage de Janette, résumé du journal du capitaine G. W. De Long. — 1779-1881. — Texte et dessins inédits. — Douze dessins de Th. Weber et Thiriat, avec le fac-similé de la dernière page du journal du capitaine De Long. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

ST-NICOLAS, 5^e année. Sommaire du n^o 32. — 10 juillet 1884. — La réception du Bourgmestre (Léila Hanoum). — Le nid de Grand'maman (Labbesse et Pierret). — Toto (Tante Nicole). — La petite maison rustique (Marte Bertin). — Les anecdotes du petit Poucet (A. Lavarus). — La Boîte aux Lettres. — La Tirelire aux devinettes. — Illusions par A. Brennan, Fraipont, Frank Duveneck, Ch. Clérissé, E. Morin, Gaillard, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 45, rue Soufflot, Paris.

LA MUSIQUE POPULAIRE. Journal hebdomadaire. — Bureaux: boulevard Saint-Michel, 78, Paris. — Sommaire du numéro 140. — Texte: — Bouby, par Alphonse Baralle. — Revue musicale. — La musique des théâtres de Paris en 1790, par E. Grégoir. — Le budget des Beaux-Arts. — La Muse britannique, par L. Melbourne. — Le conservatoire de Bruxelles. — Paysage parisien, le Rattrapeur d'oiseaux. — Nouvelles diverses. — Musique. — Iphigénie en Aulide de Gluck, (Chaconne, morceau supplémentaire). — Le Nid d'hirondelles, mélodie de Avellino Valenti. — Illustration. — Portrait de M. Bouby de l'opéra.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Mason, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du n^o 796, du 12 juillet 1884: J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Renou. Météorologie du mois de juin. — Tisserand. Discours prononcé au concours régional du Puy. — Sagnier. Scie circulaire à main. — Allier. Concours régional de Gap. — De Sardriac. Moissonneuse-lieuse de Mac-Cormick. — De la Marvonnais. Concours hippique de Crest. — Chabot-Karlen. L'ostréiculture au rocher

de l'Estrées. — Sagnier Société nationale d'agriculture. — Remy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires: Scie circulaire à main; moissonneuse-lieuse de Mac-Cormick.

LA VIE MILITAIRE. Journal illustré de l'armée. 4, Cité Rougemont, à Paris. — Sommaire du numéro 28. — Texte: Courrier de Paris, Valréas. — Le Quatorze-Juillet, Marcel Frescaly. — L'Évasion, Charles Misdaï. — Axel, le comte de Villiers de l'Isle-Adam. — Dans la Chambrée, Folargon. — En Bourse, Banknote. — Dessins: En Villégiature, F. Lunel. — L'Attaque du Couvent, J. Girardet. — Le Déserteur, Caran d'Ache. — Une Partie, E. Chaperon. — Titres, Croquis, Marges et Lettres de Caran d'Ache, Tiroit-Boguet, Job, Lunel, Léonice, etc., etc.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE. Journal universel d'électricité. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Sommaire du numéro du 12 juillet 1884. — Sur un nouveau mode d'enroulement des armatures dans les machines dynamo-électriques; Abdank Abakanowicz. — L'éclairage électrique; Du prix de revient de récentes installations de Paris, P. Clémenceau. — Description de l'anémographe de M. W. Baillly; G. Richard. — Le télégraphe Hughes et sa transformation en appareil multiple (2^e article); J. Munier. — Expériences d'éclairage électrique à Brest pour la défense des passes; C. Soulagès. — L'électricité à l'exposition régionale de Rouen; W. de Fonvielle. — Chronique de l'étranger: Allemagne; Dr H. Michaelis. — Angleterre; J. Munro. — Revue des travaux récents en électricité: Sur des composés chimiques obtenus à l'aide d'une pile à gaz et d'appareil à effluve électrique, par M. A. Figuier. — Transformation des piles liquides en piles sèches, par M. Onimus. — La couleur et la clarté de la lumière à incandescence dans les lampes électriques, par O. Schumann. — Bibliographie; Aug. Guerout. — Travaux de la Conférence internationale des électriciens (suite). — Rapport sur l'organisation des postes et télégraphes (suite). — Correspondance: Lettre de M. de Lalande et note sur sa pile à oxyde de cuivre et la pile de MM. R. Fabri et G. Ravaglia. — Faits divers.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE
N.-B. LAUR

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires la Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance seront satisfaites d'elles sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance
PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

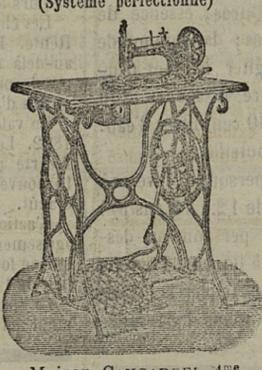
Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

MACHINES A COUDRE
POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}
C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

VINS A DOMICILE
J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.
A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.
(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SÉCHER avec les
BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

ÉTABLISSEMENT THERMAL
VICHY
PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, de 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire: Administration de la C^o concessionnaire
PARIS, 22, Boulevard Montmartre

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES.
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaires, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée
75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c, contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. — Pour recevoir un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.